

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 9 octobre 2014 à 18 h 30 à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec) J7T 1A1

Sont présents :

M. Raymond Larouche	maire
Mme Thérèse Lemelin	conseillère district n ^o 1
M. Serge Clément	conseiller district n ^o 2
Mme Karine Tessier	conseillère district n ^o 4
Mme Aline Trudel	conseillère district n ^o 3
M. Yves Daoust	conseiller district n ^o 5
M. Maxime Pratte	conseiller district n ^o 6

Sont également présents :

Jimmy Poulin, secrétaire-trésorier qui agit en tant que secrétaire de cette séance
Chantal Primeau, adjointe administrative à la direction générale

Ayant constaté le quorum, la réunion est légalement tenue.

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 153 du Code municipal par tous les membres du Conseil.

ORDRE DU JOUR

Résolution no : 14-10-485

Acceptation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 octobre 2014

Il est
PROPOSÉ PAR Maxime Pratte,
APPUYÉ PAR Yves Daoust,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 octobre 2014 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

Prière

1. Ordre du jour

1.1 Acceptation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 octobre 2014

2. Affaires municipales

2.1 Mandat de représentation / Cour du Québec - Division des petites créances

Période de questions aux citoyens (questions sur les points à l'ordre du jour seulement)

Parole au Conseil

Levée de la séance extraordinaire

AFFAIRES MUNICIPALES

Résolution no : 14-10-486

Mandat de représentation / Cour du Québec - Division des petites créances

CONSIDÉRANT la requête en dommages déposée contre la Municipalité par le propriétaire du 145, rue Richard;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner une personne pour agir à titre de représentante de la Municipalité dans cette cause relevant de la Cour du Québec - Division des petites créances;

Il est
PROPOSÉ PAR Karine Tessier,
APPUYÉ PAR Maxime Pratte,
ET RÉSOLU

DE DÉSIGNER M. Jimmy Poulin, directeur général, à titre de représentant autorisé de la Municipalité des Cèdres dans le cadre du recours intenté devant la Cour du Québec – Division des petites créances – pour la cause no 760-32-016074-140.

Adopté à l'unanimité

Période de questions

Début de la période : aucune question
Fin de la période : aucune question

Parole au Conseil

Résolution no : 14-10-487

Levée de l'assemblée

Il est
PROPOSÉ PAR Yves Daoust,
APPUYÉ PAR Maxime Pratte,
ET RÉSOLU

QU'EN considérant que les items inscrits à l'ordre du jour ont tous été étudiés et considérés et qu'une période de questions aux citoyens a été tenue, de clore la présente séance extraordinaire à 18 h 38.

Le maire,

Raymond Larouche

Le secrétaire-trésorier,

Jimmy Poulin